

VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale
Séance du 13 décembre 2022**

Date de convocation

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

Nombre de membres :

**Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition
Humaine et Solidaire.**

▶ en exercice: 13

Présents :

Mme Isabelle GAUTELIER - M. Guillaume MOULIN - Mme
Marie Claude MASSON - M. Florian CAMEL - Mme Danielle
MECHIN - Mme Marie Françoise BLONDEEL - M. Michel
ANDRE

▶ présents : 7

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER
M. Théo VIGNON à M. Guillaume MOULIN
M. Roland DECOMBE à M. Michel ANDRE
Mme Martine NAZARET à M. Florian CAMEL

▶ suffrages exprimés :11

Excusé(e)s:

Mme Dominique GERBES
Mme Sandra YOUSSEF

OBJET : Renouvellement contrat animatrice PRE

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Le dispositif Programme de Réussite Éducative (P.R.E.) a nécessité en 2016 le recrutement d'un agent contractuel afin de remplir les missions d'accompagnement et de gestion des parcours PRE ;

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le

SLO

ID : 069-266910041-20221213-DEL_2022_031-DE

En 2023 ce dispositif sera reconduit et soutenu par l'ANCT dans le cadre de la politique de la ville et du contrat de ville (2015 - 2020) qui fut prorogé de deux années pour se terminer au 31 décembre 2023. La bonne continuité de ce dispositif nécessite la poursuite des missions du Référent de parcours P.R.E. sur l'année 2023

Après avoir entendu le Rapporteur et en avoir délibéré ;

Le Conseil d'administration du CCAS

DÉCIDE le recrutement d'un agent contractuel sur le cadre d'emplois des psychologues relevant de la catégorie hiérarchique A, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

L'agent contractuel assurera les fonctions de référent de parcours P.R.E à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service correspondant à 21/35ème.
Il devra justifier d'un diplôme d'état de psychologue. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A **l'unanimité** des suffrages exprimés par 11 voix pour.

Xavier ODO,
Le Maire,
Le Président du CCAS